

Monsieur le Président, jusqu'à quand allez-vous refuser la concertation ?

Monsieur le Président, jusqu'à quand allez-vous refuser la concertation ?

C'est la question que nous allons vous poser, Monsieur le Président, à l'ouverture de la réunion du Comité Technique (CT) provisoire de l'INRAE (mixte INRA / IRSTEA) qui se tiendra le 3 mars pour la première fois depuis la fusion INRA – IRSTEA.

Alors que les personnels doivent faire face à la mise en route du nouvel institut dans des conditions très difficiles (préparation bien trop courte, moyens insuffisants, manque d'anticipation,...), vous avez supprimé sans explication la réunion du Comité Technique qui se tenait habituellement en janvier à l'INRA et vous avez opposé une fin de non-recevoir à la demande conjointe du 22 janvier de nos syndicats d'organiser au moins une réunion Direction / Syndicats avant les vacances de février. Vous avez renvoyé toute discussion à la première réunion du CT programmée le 3 mars, comme s'il n'y avait vraiment aucune urgence !

Cependant, lorsque nous avons reçu l'ordre du jour de la réunion du CT du 3 mars, nous n'y avons trouvé aucun point d'information et de débat sur la mise en route du nouvel institut, sur les difficultés rencontrées par le personnel, sur la manière dont allaient se poursuivre les chantiers (nombreux et importants !) qui n'ont pu être menés à bien avant la date de cette fusion précipitée. En dehors d'une information sur le projet Saclay, vous n'attendiez manifestement de ce CT que des avis formels sur des projets de textes réglementaires que vous êtes tenu de lui soumettre. Êtes-vous, Monsieur le Président, ainsi que les membres de votre direction, à ce point éloignés des difficultés que vivent les personnels, en particulier nos collègues de l'ex-IRSTEA et nos collègues des services d'appui confrontés en direct aux joies d'une fusion insuffisamment préparée et aux nombreuses demandes des équipes de recherche IRSTEA lancées sans formation dans de nouvelles procédures et de nouveaux outils ? Ou bien refusez-vous d'en débattre avec les représentant-e-s du personnel ?

Nous avons dû avoir recours aux dispositions des textes réglementaires (obligation du Président du CT d'inscrire à l'ordre du jour d'une réunion les points demandés par 50 % au moins des RdP) pour vous contraindre à inscrire à l'ordre du jour de cette réunion du 3 mars les questions que nous vous avons soumises en janvier. (*Voir ci-dessous le courrier du 19 février des représentants SUD-Recherche-EPST, CGT et FO des personnels des deux ex-instituts, qui constituent 75 % des élu-e-s au CT mixte provisoire*).

Vous avez bien ajouté ces points à l'ordre du jour initial de la réunion du CT du 3 mars, mais aucun document préparatoire au débat ne nous été adressé les concernant. En outre nous aimerions avoir l'assurance que nous pourrions les aborder tous en votre présence, Monsieur le Président, et que vous ne nous quitterez pas en fin de matinée comme vous l'avez déjà fait par le passé. Nous osons espérer qu'après avoir supprimé la réunion du CT de janvier et compte-tenu de la période particulièrement délicate dans laquelle se trouvent l'institut et ses personnels et du rejet qui s'exprime sur les orientations annoncées de la LPPR, vous assisterez à l'ensemble de la réunion et accepterez de répondre enfin aux questions des représentants du personnel qui, par définition, portent la parole de leurs collègues.

Quand aurons-nous enfin des réponses écrites motivées aux motions adoptées dans les réunions de CT (qui devraient selon les textes nous parvenir dans les deux mois !) ? Quand pourrons-nous enfin disposer des études comparatives INRA / IRSTEA que nous réclamons depuis des mois sur les règles de recrutement et de gestion des personnels contractuels, sur les déroulements de carrières des personnels titulaires, sur les systèmes d'évaluation des collectifs de travail et des individus ? Selon quel calendrier et quelles modalités pourrons-nous en débattre et aller dans tous les domaines vers le « mieux-disant social » que vous aviez vous-mêmes annoncé comme étant l'objectif visé ? Que comptez-vous faire pour remédier dans les plus brefs délais aux difficultés de fonctionnement que subissent les personnels les plus impactés par la fusion ?

Et ce ne sont pas les seules questions qui se posent...

Nous ne manquerons pas de tenir nos collègues informés de la teneur des débats et de vos réponses.

Les représentant-es du personnel SUD-Recherche-EPST, CGT, FO-ESR au CT provisoire mixte de l'INRAE

Adresses contact nationales : contactinrae@sud-recherche.org / cgt@inrae.fr / fo-esr@inrae.fr

Courrier intersyndical adressé le 19 janvier à M. le Président Mauguin par les représentant-es du personnel SUD-Recherche-EPST, CGT et FO au CT mixte provisoire :

Monsieur le Président,

Nous faisons le constat que vous ne respectez pas les règles minimales d'information du personnel et d'information de leurs représentants prescrites par la réglementation Fonction Publique sur le fonctionnement des comités techniques (article 52 du décret no 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat)[1] :

- Les derniers documents accessibles sur l'intranet concernent les réunions du CT de l'INRA de l'année 2018 (et il faut vraiment vouloir les trouver !)
- Pas plus que pour les précédentes réunions, les membres des CT n'ont reçu communication écrite du président indiquant les « suites données à leurs propositions et avis » exprimés lors des réunions de CT conjointes INRA-IRSTEA des 29 novembre et 9 décembre 2019 qui doivent pourtant en principe leur parvenir « dans un délai de deux mois ».

Ces dysfonctionnements doivent être corrigés. Dans l'immédiat, nous insistons particulièrement pour que les membres des deux CT de l'INRA et de l'IRSTEA reçoivent dans les plus brefs délais communication écrite des suites données à leurs propositions et avis des derniers CT conjoints, en particulier sur les propositions contenues dans les motions adoptées par le CT conjoint.

Nous faisons également le constat qu'après avoir refusé d'organiser une réunion entre la Direction et l'ensemble des organisations syndicales représentatives du personnel de l'institut « afin de faire le point de la situation et de discuter de l'agenda social à mettre en place en 2020 » (cf notre courrier intersyndical du 22 janvier), vous n'avez pas pris en considération les sujets de discussion que nous souhaitions aborder : aucun n'a été inscrit à l'ordre du jour du CT mixte provisoire du 3 mars prochain auquel vous nous aviez renvoyé.

Au nom de l'ensemble des représentants du personnel élus au CTEP de l'IRSTEA (SUD-Recherche-EPST, FO-ESR et SNTRS-CGT) et des représentants du personnel SUD-Recherche-EPST et CGT-INRA élus au CT de l'INRA, nous faisons donc officiellement la demande d'ajouter à l'ordre du jour de la réunion du CT mixte du 3 mars les points suivants :

- Problèmes et incohérences observés lors du décompte des jours de grève pour le retrait de la réforme des retraites et modalités de retenue sur la paie des agents
- Difficultés de démarrage du nouvel institut, notamment au niveau de l'appui et des problèmes soulevés suite aux pré-affectations des personnels administratifs
- Point sur la mise en place des instances transitoires
- Règles de recrutement et d'évolution des personnels recrutés en CDD
- Quels modes et volumes de recrutement envisagez-vous pour 2020 en titulaires et contractuels, en détaillant par corps de titulaires et par cadres d'emplois de contractuels ?
- Comment entendez-vous organiser la campagne d'avancement de 2020 au titre de 2021 alors que les DU ont eu pour consigne de ne pas remplir les volets B ?
- Comment et selon quel calendrier vont se poursuivre les discussions sur les chantiers non aboutis avant la fin 2019 et autres chantiers à ouvrir (emploi, politique RH, temps de travail, conseils d'unités, évaluation...)
- Calendrier et ordres du jour prévisionnels des instances nationales, avec un point particulier sur le fonctionnement et les attributions des CAP en 2020
- Calendrier des élections des représentants du personnel dans les instances locales et nationales

Sur ces différents sujets nous souhaitons disposer de documents préparatoires présentant l'état des lieux et les grandes lignes de vos propositions afin de pouvoir remplir notre rôle de représentant du personnel et en débattre de manière constructive en CT.

S'agissant des documents préparatoires relatifs aux points que vous avez inscrits à l'ordre du jour ou des documents préparatoires sur les points que nous demandons, nous réitérons la demande qu'ils soient mis à disposition des représentant-es du personnel au fur et à mesure qu'ils sont prêts et non tous ensemble au dernier moment.

D'ores et déjà, nous posons une demande officielle de convocation d'une nouvelle réunion du comité technique mixte provisoire avec à l'ordre du jour les points suivants :

- Avis sur les projets de décisions qui résulteront des premiers débats sur les points cités ci-dessus mis à l'ordre du jour du CT mixte du 3 mars,
- Avis sur les campagnes d'avancements et promotions.

Le CT mixte provisoire devra donc être convoqué dans les deux mois et comporter a minima ces points à l'ordre du jour.

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations syndicales.

Les élu-es SUD-Recherche-EPST, FO-ESR et SNTRS-CGT au CTEP IRSTEA

Les élu-es CGT-INRA et SUD-Recherche-EPST au CT INRA

[1] Décret no 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat : Art. 52. – Les projets élaborés et les avis émis par les comités techniques sont portés par l'administration, par tout moyen approprié, à la connaissance des agents en fonction dans les administrations, services ou établissements intéressés dans un délai d'un mois.

Les comités techniques doivent, dans un délai de deux mois, être informés, par une communication écrite du président à chacun des membres, des suites données à leurs propositions et avis.